



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2001/L.4
27 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quatorzième session
Bonn, 24-27 juillet 2001
Point 5 de l'ordre du jour

**POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT AUX
«MEILLEURES PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES
PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

Projet de conclusion du Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des documents FCCC/SBSTA/2001/MISC.2 et Add.1 contenant des communications des Parties sur le mandat d'un atelier sur les politiques et mesures correspondant aux «bonnes pratiques».
2. Le SBSTA a accepté avec gratitude l'offre du Gouvernement danois d'accueillir à Copenhague du 8 au 10 octobre 2001, en collaboration avec la Norvège, un atelier d'experts sur les politiques et mesures correspondant aux «bonnes pratiques». Peuvent participer à l'atelier des experts des Parties visées ou non à l'annexe I.
3. Le SBSTA a conclu que l'atelier devrait avancer les travaux sur l'échange de données d'expérience et d'information sur les politiques et mesures correspondant aux «bonnes pratiques». À cette fin, il devrait prendre comme point de départ les résultats obtenus lors de l'atelier sur les politiques et mesures correspondant aux «meilleures pratiques» qui s'est tenu à Copenhague en 2000.

4. La notion de «bonnes et meilleures pratiques» devrait servir de cadre à la mise en commun de données d'expérience et à l'échange d'informations. Le débat devrait être axé sur les politiques et mesures correspondant aux «bonnes pratiques» mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I dans des secteurs pertinents, y compris les instruments novateurs inspirés du marché tels que l'échange de droits d'émission nationaux, ainsi que sur les accords volontaires et les questions interdisciplinaires. Ce débat approfondi devrait également porter sur l'évaluation de l'élaboration et de l'efficacité des politiques et des mesures compte tenu des situations nationales. Une table ronde pourrait être organisée qui serait consacrée en particulier aux politiques et mesures correspondant aux «meilleures pratiques» à l'intention des pays dont l'économie est en transition.

5. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 30 août 2001 au plus tard, des résumés des documents qu'ils présenteront lors de l'atelier, et a prié le secrétariat d'élaborer l'ordre du jour de l'atelier et de recenser, en consultation avec le Président du SBSTA, les participants à celui-ci. Les dispositions nécessaires devraient être prises pour que des experts des Parties remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un appui financier participent à l'atelier.

6. Le SBSTA a décidé d'examiner le rapport de l'atelier à sa quinzième session et de rendre compte de ses résultats à la Conférence des Parties, à sa septième session.
